

## COLLEGE DE STE. ANNE - COMTÉ DE KAMOURASKA

PROSPECTUS

## Cours commercial et du cours classique.

Le Collège de Ste. Anne de la Pocatière, situé à 75 milles en bas de Québec, fondé en 1827 par M. C. F. Painchaud, est admirablement situé sur un côteau élevé, à une petite distance du fleuve St. Laurent et à un demi-mille de le gare du Grand-Tronc. Il réunit à un dégré éminent les avantages de la retraite et de la salubrité; ses parteires magnifiques, les arbres superbes et touffus qui environnent ses cours de récréations, et la bolle montagne qui l'avoisine, en font un des sites des plus pittoresques et les plus agréables qui se puisse rencontrer. Tous les aus on fait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collége, des améliorations propres à en rendre le séjour de plus en plus agréable aux élèves.

agreaum aux ereves.

Education morale et physique.—L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent cette institution.

Le culte est la religion Catholique, copondant on admet les Clèves qui en professent une autre; mais dans un but d'ordre et de régularité, tous sont obligés d'assister aux exercises religioux et de se conformer au réglement de l'Institution. En tout temps et en tous lieux, les élèves sont placés sous la vigilante survoillance de leurs maîtres.

Les lettres que les élèves reçoivent on écrivent sont soumises

à l'inspection du Directeur des Ecoliers.

La santé des élèves est, pour les Directous du Collége, l'objet d'une tendre sollicitude; aussi veillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants.

Les récréations sont distribuées de manière à faciliter le délassoment du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on respire à Ste. Anne de la Pocatière est très-propre à conserver et à fortifier la santé des élèves; mais lorsqu'ils sont malades ils sont reçus à l'infirmerie où ils ont tonjours près d'eux un des mattres.

Instruction.—Le cours d'étude se divise en deux sections: le

Cours Classique et le Cours Commercial on Anglais.

Le Cours Classique embrasse les cours de Science, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Gree, tels qu'ils cont enseignés dans les autres Collèges et Séminaires de cette

Le Cours Commercial comprend les grammaires Française et Anglaise, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire Sainte, des cours de Lecture et de Calligraphie, le Dessein linéaire, le Toisé, des exercises 616mentaires de Narration et de Correspondance, la Tenus des livres (en partie simplo et en partie double).... Droit commercial, Correspondance Commerciale, Echange, Banquerie, Commission, etc., etc., etc. Après le Cours Commercial les Elèves, avec l'agrément de

lours parents, passent dans le Cours Classique.

Le Cours Classique et le Cours Commercial marchent côte à cote, mais séparément et indé; endamment l'un de l'autre.

Les james gens qui se préparent ailleurs à entrer dans le Cours Classique, no sont admis que lorsqu'ils commissent le Français à peu près complétement : l'étude prealable de l'Anglais n'est pas aussi striatement exigé.

Observations .- Les quart-pensionnaires et les externes ne floivont s'absenter d'aucun exercice du Collége sans permission.

Ontre les Bulletins semestriels transmis aux parents et les récompenses décernées à la fin de l'année aux Elèves qui se sont le plus distingués, dans leurs classes respectives, par leur progrès et leur bonne conduite, les Directours du Collége ont oftabli, dans les donx cours, des sociétés littéraires qui sont des moyens puissants d'émulation. Dans le Cours Classique, il y a la Société "St. Thomas d'Aquin, " et la Société "St. Louis de Gonzague "dans le Cours Commercial. Des médailles et autres décorations d'honneur sont distribuées selon le mérite.

Conditions: Le prix de la pension pour les dix mois de l'an-

néo scolairo est:

Pensionnaires......\$100 Pensionnaires..... Externes.....

Payable d'avance et en trois termes : le premier à la rentrée, le second an 10 décembre, et le troisième au 20 mars.

On ne réduit rien sur le premier terme en faveur de conx qui arrivent après l'ouvertaire des classes, non plus que sur le der-nier à l'égard de ceux qui sortent avant la lin de l'année. Dans le cours de l'année il n'y a déduction que pour une absence d'an moins deux mois.

Les livres, papier, plumes, etc., peuvent être fournis par les parents ou tuteurs, ou par l'Institution à des prix modérés et payés d'avance.

Les élèves sortis d'une autre maison ne sont admis que sur

les meilleurs renseignements.

Les effets que les parents doivent fournir, outre les habits, sont: une valise, on un coffre on un petit meuble pour mettre leur lingo; des draps, des convertes, un convre-pieds, des tales d'oreillers, des bounets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du noir et des brosses à souliers.

Pour le réfectoire : des serviettes, un couteun, une fourchette,

une cuillère, une tasse ou verre à boire. Si les parents le veulent, ils trouveront au Collége : 

Sout payés à part :

Costume.—Le costume des élèves est le capot et la casquetto de drap blen avec nervures blanches et ceintures de laine verte. Geux de première aunée peuvent obtenir la permission d'user les habits qu'ils portaient avant d'entrer au Collége.

Collège de Ste. Anne de la Pocatière, juillet 1820.

## MAISON JAGOUES CARTIER

Rue de la Couronne, ST. ROCH, QUEBEC

Rue de la Couronne ST. ROCH, QUEBEC.